

COMPTE RENDU SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril, les membres du conseil municipal de la commune de BIRAN, se sont réunis à 20h30 à la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressé par Monsieur le Maire le 14 avril 2026, par mail.

Etaient présents : M.Julien BARBAT, M.Patrick CAZAUX, M.Patrick DELIGNIERES, M.Adrien DUPRAT, M. José-Pierre LOPEZ, Mme Michèle MARTIN, Mme Marie-José MASSAROTTO, Mme Laurence SERIS, Mme Julie SOULA, M.Julien SOULAN

Procurations : -

Excusé : Mme Sophie GODEFROY

Absent : -

M. José-Pierre LOPEZ ouvre la séance à 20h33 et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination de la secrétaire de séance pris au sein du conseil, Julie SOULA est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1- Approbation du compte-rendu du 7 avril 2026

Après lecture par M. Patrick CAZAUX, plusieurs demandes de correction sont formulées :

- Mme Laurence SERIS, demande une correction concernant le sujet du forfait mobile et le refus du maire au rattachement de son forfait mobile à l'abonnement de la mairie.
- L'ensemble des conseillers sollicite une rectification relative au montant à attribuer à l'association de pêche.
- M. Patrick DELIGNIERES, demande une modification concernant l'employé communal et l'oubli de mentionner son désaccord à recourir à une entreprise extérieure en l'absence du professionnel pour l'entretien des espaces verts.

Le compte-rendu du 7 avril n'est pas approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

2- Affectation des résultats

Présentation et explication par Monsieur le Maire de l'affectation des résultats.

- Un excédent de fonctionnement de :	48 808,04
- Un excédent reporté de :	143 977, 34
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	192 785,38
- Un déficit d'investissement de :	-47 975,55
- Un déficit des restes à réaliser de :	0
Soit un besoin de financement de :	47 975,55

Résultat d'exploitation du 31/12/2025 :	
Affectation complémentaire en réserve (1068)	47 975,55
Résultat reporté en fonctionnement (R002)	144 809,83
Résultat d'investissement reporté (D001) : déficit	-47 975,55

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

3- Approbation du CFU

Présentation et explication par Monsieur le Maire du Compte Financier Unique 2026 (CFU).

Après discussion le CFU 2026 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

4- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire propose de laisser inchangés les taux d'impositions concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que la taxe foncière sur les propriétés non bâties :

- Taxe foncière pour les propriétés non bâties : 51,87%
- Taxe foncière pour les propriétés bâties : 67,11 %

Monsieur le Maire, propose d'augmenter la taxe d'habitation qui concerne seulement les résidences secondaires :

- Taxe d'habitation 2025 : 11,25%
- Taxe d'habitation 2026 : 12,72%

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces différentes propositions.

5- Vote du budget prévisionnel

Présentation et explication du budget prévisionnel 2026 par Monsieur le Maire.

Après échanges, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2026.

6- Liste de proposition de personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs CCID

Ci-dessous la liste qui sera adressée au directeur départemental des finances publiques :

Le Maire est membre de droit,

- M. Patrick DELIGNIERES
- Mme Marie-Josée MASSAROTTO
- M. Guillaume FAUQUE
- M. Christophe DESPIAU
- M. Julien BARBAT
- M. Julien AGOSTINI

7- Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales CCLE

Ci-dessous la constitution des membres de la commission :

Titulaires	Suppléants
Mme Marie-Josée MASSAROTTO	Mme Julie SOULA
Mme Laurence SERIS	M. Adrien DUPRAT
M. Julien SOULAN	M. Julien BARBAT
Mme Michèle MARTIN	M. Georges SERIS
M. Patrick DELIGNIERES	M. Michel SESSE

8- Tarif cantine

Compte tenu de l'inflation des matières premières et afin de proposer un repas de qualité aux enfants de l'école de Biran, Monsieur le Maire, propose l'augmentation du tarif de cantine à 3,50 € à partir du 1^{er} septembre 2026.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette augmentation.

9- Attribution de subvention à des associations

L'association de pêche de Jegun a déposé une demande de subvention pour l'exercice de 50 euros.

Après délibération par le conseil municipal, il sera accordé une subvention de 30 euros à l'association de pêche de Jegun.

10- Questions diverses

- Inscription à différentes commissions thématiques :

SABA : M. Julien BARBAT, titulaire

SITCOM Centre : M. Patrick CAZAUX, Titulaire et Mme Sophie GODEFROY, Suppléante

SIAP Vic : M. José-Pierre LOPEZ, Titulaire et Mme Laurence SERIS

- Inscription aux commissions de la communauté de communes du Grand Auch Cœur de Gascogne :
 - Prospectives territoriales, planification et stratégies urbanistiques, politique de la ville, cohésion territoriale, ruralité et habitat : Mme Marie-Josée MASSAROTTO
 - Solidarité, action sociale, prévention : Mme Laurence SERIS
 - Petite enfance, enfance jeunesse : Mme Julie SOULA
 - Cycle de l'eau, rivières, énergies -climat, biodiversité, réemploi, réutilisation, recyclage, traitement des déchets : M. Patrick CAZAUX
- Information campagne de stérilisation des chats errants non domestiqués :

L'association 30 millions d'amis prend en charge l'intégralité des coûts financiers de la stérilisation et l'identification des chats errants non domestiqués.
- Cérémonie du 8 mai :

La cérémonie aura lieu à partir de 10h au monument aux morts

- Fin de contrat de l'employé communal :

Dépôt de diffusion de l'offre d'emploi au 23 avril sur le site internet de la communauté de communes du Grand Auch Cœur de Gascogne et sur le site internet de l'emploi territorial.

A ce jour, plusieurs candidatures ont été déposés. Une commission d'embauche a été créé. Elle est composée par Mme Marie-Josée MASSAROTTO et M. José-Pierre LOPEZ.

- Document cadre prévu par la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable :

Présentation du document par Mme Marie-Josée MASSAROTTO à l'ensemble du conseil municipal. Ce document permet de recenser les parcelles (espace naturel, agricole et forestier) qui auraient la possibilité d'accueillir une installation de parcs photovoltaïques au sol. Après application de 9 critères de sélection (6 nationaux et 3 départementaux), il s'avère que la commune de Biran ne dispose d'aucune parcelle éligible

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 26 mai à 20h30

La séance est levée à 23h20